

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013.

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 24,74% ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.
Au 31 Décembre 2013, l'actif net du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 40,69 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2013.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	384 188	386 856
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		176 409	168 484
b - Obligations et valeurs assimilées		207 779	218 372
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	125 807	98 248
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		125 807	98 248
AC 3- Créances d'exploitation		487	380
a- Intérêt à recevoir		487	380
TOTAL ACTIF		510 482	485 484
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs	3-3	4 113	3 087
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	5 641	5 599
TOTAL PASSIF		9 754	8 686
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	495 812	472 253
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	4 916	4 545
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 916	4 542
ACTIF NET		500 728	476 798
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		510 482	485 484

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	14 721	14 455
a - Revenus des actions et valeurs assimilées		5 813	5 385
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 908	9 070
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	1 841	1 909
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 562	16 364
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(5 367)	(5 456)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 195	10 908
PR 3 - Autres produits d'exploitation		0	0
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(6 506)	(6 360)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 689	4 548
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		227	(7)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 916	4 542
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(227)	7
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 716)	3 007
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 414)	6 372
- Frais de négociation		(108)	(141)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 549)	13 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos au 31 décembre 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2012
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(3 549)	(13 787)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	4 689	4 549
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 716)	3 007
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1414)	6 372
d - Frais de négociation de titres	(108)	(141)
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(4 545)	(8 558)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	32 024	(46)
a - Souscriptions	378 403	397 742
- Capital	304 000	310 000
- Régularisation des sommes non distribuables	73 436	87 742
- Régularisation des sommes distribuables	967	0
b - Rachats	(346 379)	(397 788)
- Capital	(279 000)	(310 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(66 639)	(87 781)
- Régularisation des sommes distribuables	(740)	(7)
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 930	5 183
AN 4 - ACTIF NET		
a- En début d'exercice	476 798	471 615
b- En fin d'exercice	500 728	476 798
AN 5 - NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	3 800	3 800
b - En fin d'exercice	4 050	3 800
VALEUR LIQUIDATIVE		
a- En début d'exercice	125,473	124,109
b - En fin d'exercice	123,636	125,473
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-0,51%	2,91%

Notes aux états financiers **(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006, date d'ouverture des opérations de souscription et de rachat.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

2.4 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 384 188 DT contre 386 856 DT au 31 Décembre 2012. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées	33 256	207 633	176 409	34,56%	35,23%
<u>Actions cotées</u>	32 758	183 916	152 634	29,90%	30,48%
AETECH	450	2 700	2 588	0,51%	0,52%
ARTES	4 500	40 068	29 016	5,68%	5,79%
ATTIJ BANK	500	10 950	8 124	1,59%	1,62%
BEST LEASE	9 996	20 992	21 152	4,14%	4,22%
BNA	3 000	32 391	23 313	4,57%	4,66%
CARTAGECEMENT	5 000	18 080	16 645	3,26%	3,32%
EURO-CYCLE	942	10 550	8 678	1,70%	1,73%
HANNIBAL LEASE(AA)	480	4 560	4 267	0,84%	0,85%
NEWBODYLINE	290	2 419	1 974	0,39%	0,39%
ONETECHHOLDING(AA)	4 900	31 850	31 767	6,22%	6,34%
TPR	700	3 996	2 983	0,58%	0,60%
TUNISAIR	2 000	5 360	2 128	0,42%	0,42%
Droits	270	43	38	0,01%	0,01%
NBL DA 1/45	270	43	38	0,01%	0,01%
OPCVM	228	23 674	23 738	4,65%	4,74%
POS	228	23 674	23 738	4,65%	4,74%

Emprunts de sociétés	3 041	203 472	207 779	40,70%	41,50%
AIL 2012-1	180	14 400	14 837	2,91%	2,96%
ATL 2010-1	490	19 600	19 927	3,90%	3,98%
ATL 2013-2	260	26 000	26 193	5,13%	5,23%
BTK 2012-1	250	21 429	21 568	4,22%	4,31%
CIL 2011/1	250	15 000	15 555	3,05%	3,11%
CIL 2012/1	150	12 000	12 437	2,44%	2,48%
HAN LEASE2010-2	500	20 000	20 086	3,93%	4,01%
MODERNLEASING2012	90	9 000	9 406	1,84%	1,88%
TL 2013-2	200	20 000	20 000	3,92%	3,99%
TL SUB 2010	450	27 000	28 023	5,49%	5,60%
UIB2011-2	220	18 856	19 675	3,85%	3,93%
INTERET/TL2013-2	1	187	70	0,01%	0,01%
TOTAL	36 297	411 105	384 188	75,26%	76,73%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Acquisition 2013	
	Nombre	Coût d'acquisition
Actions	21 328	92 808
Droits rattachés	270	43
Emprunts de sociétés	460	46 000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins value réalisées
Actions	9 391	78 212	76 798	-1 414
Emprunts de sociétés(*)	561	56 115	0	0

(*) Il s'agit de remboursement d'emprunts.

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à 125 807 DT contre 98 248 DT au 31 Décembre 2012. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'actif Net
Placements monétaires	-	-	0 00	0%
Disponibilités			125 807	25.12%
TOTAL			125 807	25.12%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2013 un montant de 4 113 DT contre 3 087 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
- DISTRIBUTEUR	2 966	1 990
- DEPOSITAIRE	127	122
- GESTIONNAIRE BNAC	1 020	975
TOTAL	4 113	3 087

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste « autres créditeurs divers » totalise au 31 Décembre 2013 un montant de 5 641 DT contre 5 599 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES CREDITEURS (CMF)	41	38
HONORAIRE CAC	5 600	5 561
TOTAL	5 641	5 599

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2013 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2013
<u>Capital début de l'exercice</u>	472 253
Montant en nominal	380 000
Nombre de titres	3 800
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	304 000
Nombre de titres émis	3 040
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(279 000)
Nombre de titres rachetés	2 790
Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	(1 440)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 716)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(1 414)
Frais de négociation	(108)
Régul Sommes non distribuables	6 798

Capital fin de l'exercice	495 812
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2013 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	3
- Résultat distribuable de l'exercice	4 689	4 549
- Régul résultat distribuable de l'exercice	227	-7
TOTAL	4 916	4 545

4- Notes sur l'état de résultat

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 721 DT pour l'exercice 2013 contre 14 455 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des actions et valeurs assimilées	5 813	5 385
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 908	9 070
TOTAL	14 721	14 455

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 1 841 DT contre 1 909 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Intérêts sur comptes de dépôt	1 841	917
- REV. BT & PLAC. A TERME	0	992
TOTAL	1 841	1 909

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2013 à 5 367 DT contre 5 456 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	976	992
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	488	496
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	3 903	3 968
TOTAL	5 367	5 456

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 6 506 DT contre 6 360 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Autres charges d'exploitation	51	152
- Impôt & Taxes	329	124
- Redevance CMF	488	496
- Rémunération CAC	5 638	5 588
TOTAL	6 506	6 360

5- Autres informations:

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	4,089	4,306
• Charges de gestion des placements	(1,325)	(1,436)
• Revenu net des placements	2,764	2,871
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(1,607)	(1,673)
• Résultat d'exploitation	1,157	1,196
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,056	(0,002)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,213	1,195

• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,056)	0,002
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(1,659)	0,791
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,349)	1,676
• Frais de négociation	(0,027)	(0,037)
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	(2,035)	2,431
Résultat net	(0,878)	3,628
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,035)	2,431
Régularisation du résultat non distribuable	0,180	(0,010)
Somme non distribuables de l'exercice	(1,855)	2,421
Distribution de dividendes	1,196	2,252
Valeur Liquidative	123,636	125.473

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,102%	1,102%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,336%	1,284%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,009%	0,917%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

• Gestionnaire :

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

• Dépositaire :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.